



Service de sécurité Permis de stationnement 2022-2023

Tarifs et durée de validité des permis¹

Le permis de stationnement est non remboursable (article 5.5)

Règlement sur le stationnement et la circulation des véhicules

Types de permis	Annuel ²	Session ³	Définitions
Personnel (à temps complet et à temps partiel)	404 \$	222 \$	
Professeur 3 crédits et moins Chargés de cours	251 \$	138 \$	
Étudiant (à temps complet)	251 \$	138 \$	Étudiant inscrit à neuf crédits et plus par session.
Étudiant à temps partiel (Formation continue)	251 \$	131 \$	Étudiant inscrit à un maximum de huit crédits par session.
Véhicule supplémentaire (Article 5.8 Règlement sur le stationnement et la circulation des véhicules)			
<p>La vignette (permis) de stationnement avec numéro unique est associée à une seule plaque d'immatriculation et doit être correctement affichée sur le pare-brise au coin inférieur droit, à l'intérieur du véhicule. Le détenteur de la vignette qui souhaite avoir l'option de stationner un autre véhicule sur le campus doit acheter un deuxième permis ou des pochettes autocollantes.</p> <p>Les pochettes autocollantes, comme le permis, doivent être achetées chaque année universitaire. Elles comportent des éléments de sécurité afin de prévenir la falsification. Le permis doit être inséré dans la pochette du véhicule qui sera stationné sur le campus, sinon un permis temporaire devra être acheté.</p> <p>Un seul des véhicules inscrit au compte du détenteur peut être stationné sur le campus durant les périodes pour lesquelles des frais de stationnement sont exigibles.</p>			
Véhicule supplémentaire	Annuel	Session ³	Définitions
2^e véhicule ou plus – système de pochette Article 5.8.3 Règlement sur le stationnement et la circulation des véhicules.	40 \$	33 \$	Frais de 40 \$ pour chaque véhicule additionnel inscrit à un seul permis.
Permis supplémentaire (Personnel et étudiant) Article 5.8.2 Règlement sur le stationnement et la circulation des véhicules.	251 \$	138 \$	Une vignette est livrée pour chaque véhicule supplémentaire.
Autres permis	Taux		Notes
Covoiturage Article 5.9 Règlement sur le stationnement et la circulation des véhicules.	40 \$		Frais de 40 \$ pour chaque véhicule additionnel. Un seul permis est délivré pour l'ensemble des véhicules inscrits au formulaire rempli par une des personnes du groupe de covoiturage.
Remplacement d'une vignette perdue Vignette perdue ou non retournée lors d'un changement de voiture.	34 \$		Frais administratif pour une vignette perdue. Une déclaration devra être signée.
Mensuel	91 \$		
Hebdomadaire	51 \$		
Quotidien	14 \$		
Horodateur	4 \$	1 h	
	2 \$	30 min.	

¹ Les montants incluent les taxes. Ces tarifs sont sujets à changement le 1^{er} mai de chaque année.

² Annuel : du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

³ Session : Une session constitue l'une des périodes suivantes : Automne (1^{er} septembre au 31 décembre), Hiver (1^{er} janvier au 30 avril), Printemps-été (1^{er} mai au 31 août).

Le formulaire en ligne doit être rempli au : <https://www.umoncton.ca/umcm-securite/info-stationnement>

N.B. Pour les membres du personnel qui suivent des cours à temps partiel ou à temps complet, le statut d'employé sera considéré pour la tarification du permis.